

Strasbourg, le 23 avril 2021

Chères Amies, Chers Amis,

Nous avons le plaisir de vous convier, vous et votre conjoint(e), à participer à l'Assemblée Générale de notre Association qui se déroulera par visioconférence et espérons vivement votre participation.

ASSEMBLEE GENERALE ARISAL

JEUDI 20 MAI 2021, de 16h00 à 17h15

En visioconférence (le lien vous sera envoyé par e-mail)

Cette Assemblée Générale sera suivie à 17h30 d'une conférence en partenariat avec IREPA LASER et ICube

+ CONFERENCE

**« Laser à impulsions ultra-brèves :
le Giga Watt entre vos mains »**

JEUDI 20 MAI 2021, de 17h30 à 18h30

avec Frédéric MERMET d'IREPA LASER

En visioconférence (le lien vous sera envoyé par e-mail)



Merci d'indiquer **votre participation avant le VENDREDI 14 MAI 2021**

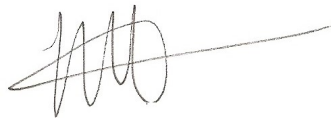
de préférence via notre site internet (rubrique événement : AG ARISAL 2021)

sinon par mail à : secretaire@arisal.org

ou par courrier postal à l'ARISAL, 56 boulevard d'Anvers, 67000 Strasbourg, (via bulletin joint).

Dans l'attente de vous retrouver, croyez, chères Amies, chers Amis, à mes sentiments les plus cordiaux.

La Présidente,
Céline Poloce



Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- | | |
|---|---|
| 1. Accueil des participants | 6. Budget prévisionnel 2021 |
| 2. Approbation du P.V. de l'A.G. 2020 | 7. Programme d'activités 2021 |
| 3. Rapport moral pour l'exercice 2020 | 8. Cotisations 2022 |
| 4. Rapport financier pour l'exercice 2020 | 9. Elections au Conseil d'Administration |
| 5. Rapport des Réviseurs aux Comptes | 10. Désignation des Réviseurs aux Comptes |

Bulletin d'inscription / POUVOIR - AG ARISAL du 20 mai 2021

NOM : _____ Prénom : _____

Participerait **OUI NON** ou donne pouvoir :

POUVOIR

Déclarant être à jour de cotisation 2020 (condition nécessaire pour prendre part au vote)

- Est candidat(e) à un poste au Conseil d'Administration de l'ARISAL **OUI NON**
- Donne pouvoir à _____, membre de l'ARISAL, pour me représenter et voter : **OUI NON**
- Donne pouvoir à un membre de l'ARISAL présent à l'AG (sans indiquer de nom) : **OUI NON**
- Donne pouvoir au Président de l'ARISAL : **OUI NON**

Porter la mention manuscrite « BON pour POUVOIR »

Signature :

*Un Président de Groupement, ou son représentant dûment mandaté, est porteur d'un nombre de pouvoirs égal au rapport entre le montant de la cotisation versée par le Groupement en 2019 et le montant de la cotisation individuelle, soit 60€ en 2020.
Un membre individuel peut recevoir au plus deux pouvoirs de membres individuels.*